



**Plateforme d'Appui au Développement rural et à
la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et
du Centre**



**Réunion de validation du plan stratégique et des notes
méthodologiques relatives à l'ECOWAP**

Dakar, 30 novembre 2011



Sacré-Coeur III Extension n° 10406, Dakar Sénégal
Tel: +221 33 869 96 40

Sommaire

I. Introduction.....	2
II. Déroulement des travaux.....	3
III. Présentation, discussion et validation du plan stratégique	3
IV. Présentation, discussion et validation des notes méthodologiques.....	5

I. Introduction

Le Comité Directeur du Hub Rural, s'est réuni le 30 Novembre 2011 à l'Hôtel Savana de Dakar, pour discuter et valider le Plan stratégique pour la période 2012-2016 et des notes méthodologiques relatives à l'ECOWAP.

Cette réunion a enregistré la présence d'une trentaine de participants provenant de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique du Centre et de la France, représentant des Etats (Mali, Niger, Sénégal), des institutions d'intégration régionale (CEDEAO, CEEAC, UEMOA), des structures de Coopération technique (CORAF, Hub Rural), des partenaires techniques et financiers (UE, ONUFEM), des organisations professionnelles rurales (ROPPA, PROPAC, RECAO, Réseau Billital Maroobe) et du secteur privé (AAFEX), des ONG (Oxfam International, IPAR, Inter-Réseaux). La liste des participants est jointe au présent compte rendu.

En cérémonie d'ouverture, Monsieur Djibo Bagna, Président du ROPPA, a en sa qualité de Président du Comité Directeur du Hub Rural, remercié les autorités sénégalaises pour avoir facilité l'organisation de cette rencontre et félicité le Secrétariat du Hub Rural pour la qualité de la préparation.

Il a précisé que cette réunion exceptionnelle doit permettre d'ouvrir une nouvelle étape du Hub Rural au service des acteurs publics et socio professionnels du secteur agricole, en le dotant d'une personnalité juridique et d'un plan de redéploiement quinquennal.

Il a invité l'ensemble des institutions et des organisations à apporter leur soutien politique pour permettre au Hub Rural de remplir sa mission.

Au nom du Ministre de l'Agriculture du Sénégal, Monsieur Ndiobo Diène, Conseiller technique, a adressé un message d'encouragement au Hub Rural pour le processus de renouveau engagé. Il a immédiatement indiqué l'engagement du Ministère de l'Agriculture du Sénégal à adhérer à l'association internationale en cours de création et à soutenir fortement cette nouvelle étape au service de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Monsieur l'Ambassadeur Amadou Maktar Gueye, au nom du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal a remercié le Hub Rural pour avoir organisé cette réunion à Dakar. Il a insisté sur l'importance de la mission du Hub Rural, pour permettre à l'ECOWAP de prendre son essor. Il a souhaité voir redessiner le contour institutionnel et le contenu de son intervention pour donner une visibilité plus claire et une empreinte spécifique au Hub Rural, dans le paysage du développement agricole régional. Il a insisté sur l'importance du soutien politique des autorités nationales et régionales pour permettre au Hub Rural de réaliser sa mission. Il a assuré le Hub Rural du plein soutien du Gouvernement du Sénégal dans cette entreprise.

II. Déroulement des travaux

La réunion s'est déroulée autour de :

- la présentation, discussion et validation du plan stratégique quinquennal du Hub Rural 2012-2016 ;
- la présentation, discussion et validation des notes méthodologiques relatives à l'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.

III. Présentation, discussion et validation du plan stratégique

Dr Yamar Mbodj, Directeur Exécutif du Hub Rural, a présenté le projet de plan stratégique pour la période 2012-2016. La présentation a porté sur six points :

- a. le contexte de développement agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre
- b. le mandat et les sept missions du Hub Rural
- c. les champs thématiques
- d. la stratégie et les modalités de redéploiement du Hub Rural, ainsi que la logique financière et les outils d'intervention
- e. le cadre logique
- f. les ressources financières

A l'issue de la présentation, les participants ont été invités à s'exprimer et le débat a mis en évidence plusieurs aspects importants.

Les participants ont salué le changement positif qui est en train de s'opérer, les avancées constatées dans la dynamique de travail du Hub Rural et de son rapport avec les différents acteurs des deux régions. Ils ont salué la qualité du Plan stratégique, la nouvelle vision qu'il porte et les espoirs qu'il suscite parmi les parties prenantes du développement agricole et rural, et de la sécurité alimentaire dans les deux régions d'intervention du Hub Rural ;

Ils ont soulevé des questions importantes, notamment au regard des politiques agricoles et de leur mise en œuvre, et qui doivent être prises en considération dans l'agenda de travail du Hub Rural :

- la question des complémentarités et des spécialisations des économies agricoles nationales dans l'espace régional, avec différentes visions possibles : (i) l'organisation active des complémentarités entre les Etats, (ii) une gestion passive, indirecte, via les arbitrages du marché ;
- la multiplicité des institutions et les problèmes de convergence des interventions qu'elle induit, dans le but d'améliorer l'impact des politiques et de simplifier le paysage institutionnel ;
- la difficulté pour les organisations socioprofessionnelles, très engagées dans le plaidoyer régional et international, de poursuivre simultanément un travail important de renforcement de leurs organisations membres, de façon à accroître leur représentativité d'une part, leurs capacités à engager des changements significatifs, avec des impacts sur le terrain ;
- la nécessité, au delà du travail de veille, d'engager un travail approfondi sur le financement de l'agriculture et les nouvelles sources de financement de l'agriculture ;
- le débat sur le revenu agricole et les processus d'appauvrissement des producteurs, avec la nécessité d'instruire la question du lien entre les actions envisagées dans les politiques et les impacts sur le revenu ;

- la question du poids du secteur agricole dans les arbitrages nationaux et régionaux, et la stratégie permettant de le renforcer, à la fois sur le plan des arbitrages budgétaires et des arbitrages intersectoriels.

Les participants ont questionné le caractère très ambitieux du Plan stratégique et la nécessité de le décliner dans des plans d'opération qui permettent de hiérarchiser les priorités, en fonction des ressources humaines et financières.

L'ensemble des parties prenantes a mis l'accent sur l'indispensable équidistance du Hub Rural vis-à-vis des différentes catégories d'acteurs, son indépendance et l'absence de parti pris. Les parties prenantes ont insisté sur l'importance de bien clarifier la place du Hub Rural et de le positionner sur des fonctions qui ne font pas double emploi, avec les mandats d'autres acteurs et institutions. Ce positionnement doit être aussi raisonné sur la base d'une analyse de la valeur ajoutée du Hub Rural.

Ils ont interrogé la prise en compte des questions de genre dans l'agenda de travail et les modalités d'intervention du Hub Rural.

La CEDEAO a insisté sur le fait que le Hub Rural doit devenir un véritable think tank régional, permettant d'exprimer les visions, les idées, les réflexions et les propositions propres à la région.

Suite au débat, le Directeur Exécutif a remercié les participants pour leur contribution. Il a précisé que les détails du plan stratégique doivent permettre à chaque partie prenante de mieux saisir la finalité, les missions et le champ d'activité du Hub Rural, et d'identifier mieux la façon dont ils peuvent se servir de cet outil commun.

Il a fait le point sur les initiatives engagées à la demande de l'UEMOA et de la CEDEAO sur le plan de la convergence des deux politiques agricoles.

Sur le positionnement du Hub, il a indiqué que le Hub Rural devait rechercher un équilibre permanent entre équidistance et engagements dans les dynamiques régionales des institutions et des acteurs (« équidistance sans indifférence »). Il a enfin indiqué la totale disponibilité du Hub pour améliorer la place de la dimension genre dans le plan et sollicité la contribution d'ONIFEM.

Comme décisions arrêtées sur le point, le Comité Directeur a approuvé le plan stratégique et demandé de:

- élaborer une version courte de présentation du plan (environ 10 pages) et de l'intituler plan quinquennal de redéploiement des activités du Hub Rural pour la période 2012-2016 ;
- traduire le plan quinquennal dans des plans d'opérations annuels établissant les priorités de travail et soumis chaque année aux instances statutaires du Hub Rural.

IV. Présentation, discussion et validation des notes méthodologiques

A la demande de la Commission de la CEDEAO, du ROPPA et des acteurs non étatiques, le Hub Rural a préparé un ensemble de propositions permettant d'engager la mise en œuvre des dispositifs de dialogue prévus dans le dispositif institutionnel de l'ECOWAP, et permettant d'améliorer la qualité de la participation des acteurs non étatiques, en particulier les organisations de producteurs, à la mise en œuvre de l'ECOWAP, notamment au travers de leur contribution aux task forces thématiques.

Six notes méthodologiques ont été élaborées dans ce cadre.

a. Note relative au fonctionnement du Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation

La présentation de la note a permis d'introduire les aspects suivants :

- le rappel sur le dispositif institutionnel adopté pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA ;
- Le rôle et les missions du CCAA ;
- La composition du CCAA ;
- Les résultats attendus du CCAA ;
- Les propositions concrètes relatives aux modalités de fonctionnement du CCAA, incluant les résultats attendus, le rythme des réunions et les modalités de préparation.

Le débat a permis de soulever plusieurs préoccupations :

- le rôle des Etats dans le CCAA ;
- la place des représentants des Etats dans le conseil consultatif (avis consultatif), et dans les instances statutaires de la CEDEAO (fonction décisionnelle) ;
- le répondant du dispositif régional au niveau des pays ;
- la prise en compte effective des politiques alimentaires ;
- l'espace de coordination entre ECOWAP et PAU ;
- l'état d'avancement de la mise en place du CCAA ;
- le rôle du Hub dans le suivi des décisions du CCAA, non prévu dans la note.

Le Directeur de l'Agriculture et du Développement rural de la CEDEAO et le Directeur exécutif du Hub Rural ont précisé que le dispositif institutionnel régional est décliné dans des configurations voisines au niveau de chacun des Etats membres. L'implication des Etats membres dans le dispositif régional est assurée par le représentant du ministère de l'agriculture en charge du PNIA et la tutelle CEDEAO (Ministère de l'Intégration).

Concernant la mise en place du CCAA, la CEDEAO a pris les actes règlementaires correspondants. La présence des Etats membres à la fois dans les instances consultatives, aux côtés des autres acteurs, et dans les instances décisionnelles constitue la garantie d'une bonne liaison entre le débat multi-acteurs, et la décision régionale.

b. Note relative à l'organisation des task forces thématiques

La note a été introduite par une présentation ciblée sur 4 points :

- les objectifs des task forces ;
- les résultats attendus des travaux des task forces ;
- la composition des task forces ;
- les modalités de travail.

Les participants ont soulevé plusieurs préoccupations :

- la place des Etats dans la capitalisation des expériences concrètes et des meilleures pratiques ;
- la nécessité de reformuler les résultats attendus ;
- la possibilité d'impliquer toute personne disposant des compétences avérées ;
- la nécessité de clarifier la question de l'appui financier au ROPPA.

c. Note relative à la contribution des organisations de producteurs au dialogue sur les politiques agricoles régionales

Le Secrétariat du Hub Rural a présenté les éléments contenus dans la note, élaborée principalement à la demande du ROPPA, en s'intéressant aux aspects suivants :

- Les enjeux d'une forte implication des OP dans la mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales ;
- Le rôle des organisations de producteurs dans la mise en œuvre des politiques ;
- Les forces et faiblesses des organisations paysannes dans le dialogue sur les politiques et leur mise en œuvre ;
- Les propositions de modalités d'organisation interne pour accroître la contribution des OP.

Le débat a permis aux participants de soulever un certain nombre de questions :

- Est-ce limité aux OP ou envisage t-on aussi d'élargir la contribution des autres acteurs de la société civile aux task forces ?
- Quelle définition donne t-on aux OP, et quelle place dans le processus pour les chambres d'agriculture ?
- Pourquoi focaliser la note sur le ROPPA, alors que PROPAC agit dans l'espace Afrique Centrale ?
- Ne faut-il pas envisager une note qui intègre l'ensemble des organisations de producteurs et chambres d'agriculture, et si possible commune à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ?
- Quelle est la procédure permettant aux différents acteurs de participer au dialogue sur les politiques et à leur mise en œuvre, notamment les acteurs de l'aval de la production ?

Le Directeur Exécutif du Hub Rural a précisé que cette note a été préparée à la demande spécifique du ROPPA, suite à son travail d'évaluation de son rôle dans la négociation des politiques agricoles et commerciales. Le Hub est ouvert à des appuis au PROPAC et à la CEEAC autour des enjeux liés à la PAC/CEEAC. Il est ouvert à des appuis spécifiques au réseau des chambres d'agriculture et/ou des organisations de la société civile, à leur demande et prenant en compte les forces et faiblesses spécifiques de chacune de ces organisations. Ces aspects peuvent être considérés comme des orientations de travail pour l'exercice 2012.

d. Note relative à la Task Force « Instruments de financement des intrants »

La présentation de la note a permis d'introduire les aspects suivants :

- Les rappels sur les orientations et le contenu du PRIA relatifs à l'intensification ;
- Les expériences des OP dans la gestion des intrants ;
- Les programmes en cours ;
- La méthodologie et la feuille de route proposées.

Le débat a permis de soulever les préoccupations suivantes :

- Quel est le rôle envisagé pour les acteurs privés qui se situent en amont et en aval de la production, notamment à des fins de sécurisation du crédit via le système de commercialisation, ou de mise en place de système d'assurances ?
- Comment prend t-on en considération les productions animales dans cette perspective d'intensification ?
- Quelles mesures incitatives permettent de développer la production nationale des intrants ?
- Comment encourager la professionnalisation des circuits de distribution privée des intrants ?

Le Directeur Exécutif du Hub Rural a apporté un ensemble de clarifications. Il a notamment rappelé le contenu de l'ECOWAP qui intègre l'ensemble de la chaîne de valeur et les produits stratégiques dans le domaine des productions végétales, animales et halieutiques. Il a précisé l'importance d'isoler des aspects stratégiques, maîtrisables, qui peuvent permettre d'enclencher une mise en œuvre effective, opérationnelle de la politique. Il a précisé que les enjeux liés à l'intensification de la production animale doivent être traités au sein de la task force élevage.

e. Note relative à la Task force « Instruments d'appui au stockage et à la commercialisation des OP »

La présentation de la note a été articulée autour de trois points :

- le rappel des orientations et du contenu du PRIA dans le domaine du stockage et de la commercialisation ;
- l'expérience des OP dans la gestion du stockage et de la mise en marché collective ;
- la méthodologie proposée pour les travaux de la task force.

Le débat a permis de soulever plusieurs questions :

- l'importance de l'organisation de la commercialisation et de la régulation du marché ;
- l'importance du suivi des prix et des marges aux différentes étapes des filières ;
- l'importance de la question du stockage, qui a été peu explorée au niveau des bassins de production ou des organisations de producteurs, et la nécessité de promouvoir une organisation des marchés sur la base d'une structuration des organisations professionnelles à l'échelle régionale;
- la nécessité d'intégrer les travaux du Dakar Agricole sur la régulation des marchés et la gouvernance mondiale ;
- plus largement l'existence de nombreux travaux et de pôles d'expertise qui ont accumulé de la compétence et doivent être mis à contribution.

Le Directeur exécutif a eu l'opportunité de présenter la stratégie globale de stockage retenue par la CEDEAO, distinguant la dimension d'intervention-régulation des marchés, et la dimension stockage de sécurité alimentaire. Il a insisté sur les enjeux liés à la mise en place d'une réserve régionale, complémentaire des stocks de proximité et des stocks nationaux. Il a mentionné les désaccords qui peuvent exister entre la Communauté internationale et la région sur ces questions, et qui ont été éclairés par les initiatives du G20 sur les réserves alimentaires.

Le Directeur de l'Agriculture et du Développement rural de la CEDEAO a précisé que les orientations de la politique en matière de stockage ont été validées par les instances communautaires. La Task Force sur les stocks a fait des propositions qui ont été validées par le Conseil des Ministres de l'agriculture, réuni le 17 Novembre à Conakry.

f. Note relative à l'implication des OP et des OSC dans la finalisation du TEC

La présentation de la note a été articulée autour de cinq points :

- La dimension commerciale de l'ECOWAP ;
- Le rôle des OP et OSC dans les négociations ;
- L'Etat d'avancement des travaux sur le TEC/CEDEAO ;
- Les enjeux d'une participation accrue des OP et OSC ;
- La méthodologie proposée.

Le débat a porté sur les points suivants :

- L'importance majeure du rôle des OP et des OSC dans l'orientation des politiques et des règles commerciales ;
- La nécessité de prendre en compte la dimension des accords bilatéraux en cours de négociation par l'UEMOA ou par la CEDEAO ;
- La nécessité de concentrer aussi les efforts sur la négociation multilatérale, au niveau de l'accord agricole de l'OMC ;
- La nécessité d'élargir le spectre des OPA, en intégrant les OPA spécialisées sur des filières, pour mieux prendre en compte les spécificités des produits ;
- Comment est prise en compte la question des comités nationaux chargés des négociations commerciales, et notamment de la place des OP et OSC dans ces dispositifs ? Ceci inclut les enjeux liés au renforcement des capacités de ces acteurs pour accroître leurs capacités de participation ;
- L'importance de l'harmonisation des législations commerciales entre les pays ;
- La nécessité de relier l'accroissement des recettes liées à la re-catégorisation avec le respect des engagements de Maputo, voire de créer des sources de financement alternatives (type TVA agricole). Ce débat rejoint la discussion sur le financement des politiques agricoles (cf. plan stratégique).

Comme décisions arrêtées sur le point, le Comité Directeur a approuvé les notes méthodologiques et demandé de:

- finaliser les notes sur la base de ses observations ;
- considérer ses points de préoccupations comme des actions à intégrer dans les plans annuels de travail.